

I- Historique

ABDEL RAOUF LAW FIRM a été fondé en 1963 par Abdel Raouf ALI qui a été l'un des avocats égyptiens les plus éminents de son temps ainsi qu'une autorité reconnue en droit pénal.

A partir des années quatre-vingt, Ahmed Abdel Raouf ALI, avocat et expert-comptable, a orienté les activités de **ABDEL RAOUF LAW FIRM** vers le droit des affaires égyptiennes, arabes et internationales.

Dans les années Quatre-vingt dix, Mohamed Abdel Raouf ALI, Avocat et Docteur en droit, a confirmé la tendance internationale de **ABDEL RAOUF LAW FIRM** en contribuant, tant sur le plan pratique que théorique, au droit de l'arbitrage commercial international.

Depuis, **ABDEL RAOUF LAW FIRM** a connu une croissance régulière, qui s'est fortement accélérée ces dernières années pour accompagner le développement économique de ses clients résultant, notamment, du développement de l'économie égyptienne et mondiale. Cette croissance s'est effectuée dans un souci constant de maintenir un fort esprit d'équipe orienté vers la recherche de solutions réalistes et positives aux problèmes et opportunités apparaissant aux entreprises.

Actuellement, plus de 15 juristes et comptables composent **ABDEL RAOUF LAW FIRM** qui dispose de deux cabinets au Caire.

II- Domaine d'activités du Cabinet

ABDEL RAOUF LAW FIRM traite la plupart des questions de droit égyptien et international des affaires tant sur le plan du conseil, propositions et mise en œuvre d'opérations juridiques et fiscales que sur celui du contentieux judiciaire ou arbitral, interne ou international, et notamment :

- Le Droit commercial et fiscal général.
- Le Droit des sociétés.
- Le Droit des affaires internationales.
- Les Contrats commerciaux.
- Les Contrats d'investissement.
- Le Droit bancaire.
- Le Droit de la distribution.
- La Consolidation et la Transmission des entreprises.
- Le Droit de la propriété intellectuelle.

ABDEL RAOUF LAW FIRM

- Le Droit de l'informatique.
- L'industrie Pharmaceutique.
- Tourisme et loisirs.
- Télécommunication et media.
- Le Droit social.
- Le Droit de la concurrence et de la consommation.
- Le Droit pénal des affaires.
- Le Droit du sport.
- Contentieux judiciaire.
- L'arbitrage commercial interne et international.

Au sein de la communauté juridique égyptienne, **ABDEL RAOUF LAW FIRM** se distingue par les services de haute qualité rendus dans deux domaines différents mais complémentaires, à savoir le Droit et l'Auditing (trois membres du cabinet sont à la fois avocats et experts-comptables).

Le cabinet est également réputé pour son département arbitrage commercial international dirigé par Dr. Mohamed Abdel Raouf, avocat associé et Secrétaire général du Centre régional du Caire pour l'arbitrage commercial international. Dr. Abdel Raouf a déjà été nommé comme arbitre unique, co-arbitre et président du tribunal dans plusieurs arbitrages internes et internationaux (institutionnel et *ad hoc*). Il a également agi en tant qu'avocat, pour des entités privées ainsi que publiques, dont le gouvernement Egyptien, dans plusieurs arbitrages internationaux commerciaux et d'investissements. Il est par ailleurs l'auteur et/ou le co-auteur de plusieurs articles sur l'arbitrage (en arabe, français et anglais). Il a également intervenu dans plusieurs conférences et colloques régionaux et internationaux.

En outre, le cabinet se distingue par son département spécialisé en droit pénal des affaires, ce département maintient la pratique extensive et l'expérience considérable, en droit pénal, de son fondateur.

Les langues de travail du cabinet sont l'Arabe, l'anglais et le Français. Le cabinet offre également à ses clients un service de traduction juridique dans les trois langues.